

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE du JEUDI 04 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le quatre juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le vingt-deux mai, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Claude LANGRENÉ, Maire.

Présents : M. BOUCHER Jean-Claude, Mmes SANCHEZ Marie, NAUDÉ Marie-Josèphe, M. HERDHUIN Jacques, Mme DOINEL Josiane, M. PROUVOST Gérard, Mme PETIT Marie-Christine, M. FALLET Jean-Luc, Mmes FÉTY Nora, BIBLOCQ Stéphanie, M. JEAUNAUX Jérôme, M. THIRIOT Daniel, Mme PLANSON Patricia, M. BESSÉ Jean-Pierre et Mme LEGUILLETTE Christine.

Absents ayant donné pouvoir : M. FOURRÉ Georges à Mme SANCHEZ Marie, Mme LAVA Francine à Mme NAUDÉ Marie-Josèphe, M. ROMELOT Jean à M. HERDHUIN Jacques, Mme MACREZ Stéphanie à M. LANGRENÉ Claude, Mme SONNETTE Séverine à M. JEAUNAUX Jérôme.

Absents excusés : MM. TEKOUK Beudihiba et DIDIER Gérard.

Absent : néant.

Le Conseil Municipal a choisi, comme secrétaire de séance Mme NAUDÉ Marie-Josèphe.

Le compte-rendu de la séance du 2 avril 2015 est adopté à l'unanimité, sans observations.

### RÉHABILITATION VESTIAIRES SANITAIRES GYMNASE, SIGNATURE MAPA

Le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de l'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation des vestiaires sanitaires du gymnase et de l'analyse des offres.

La commission d'appel d'offres propose de retenir les entreprises suivantes, le marché comporte cinq lots :

- lot 1 Maçonnerie	Ent. LEBLANC pour	44.064,12 € TTC
- lot 2 Menuiserie	Ent. LEFEBURE pour	17.353,72 € TTC
- lot 3 Electricité	Ent. DELABARRE pour	24.455,32 € TTC
- lot 4 Chauffage/plomberie	Ent. HERBILLON pour	56.343,37 € TTC
- lot 5 Peinture	Ent. ODENT pour	9.629,89 € TTC

soit un total de 151.846,42 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le choix de la commission d'appel d'offres et autorise le Maire à signer le marché.

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### **TRANSFERT DE CRÉDITS**

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le transfert de crédits suivants :

- C/ 021	-	3.593,00 €
- C/ 204181	+	3.593,00 €
- C/ 023	-	3.593,00 €
- C/6811	+	3.593,00 €

### **REDEVANCE GRDF OCCUPATION DOMAINE PUBLIC**

Le Maire présente au Conseil Municipal le calcul déterminant la redevance pour occupation du domaine public par GRDF.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à émettre le titre de recette correspondant pour un montant de 574 €.

### **REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CHAUFFAGE LOCATAIRES**

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à faire rembourser les frais de chauffage des deux locataires des appartements rue Leviel Petel à la commune.

Le montant est déterminé par l'index relevé au compteur au tarif en vigueur du prix du gaz.

### **GROUPEMENT DE COMMANDE ACHAT ÉLECTRICITÉ VIA USEDA**

Monsieur le Maire expose que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004 le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Aujourd'hui conformément aux articles L333-1 et L441-1 du Code de l'Energie, l'ensemble des consommateurs d'électricité et de gaz naturel peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Par ailleurs, une obligation de mise en concurrence s'appliquera pour les collectivités dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 aux sites dont la puissance électrique est supérieure à 36 kVA.

Afin de maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et d'en tirer le meilleur profit, il est souhaitable d'anticiper ces échéances en s'organisant pour recenser les besoins, préparer les marchés et conclure de nouveaux contrats.

Il soumet au Conseil Municipal la proposition de l'USEDA de constituer un groupement de commandes coordonné par le syndicat, pour acheter l'électricité.

Il précise que l'adhésion courra pour les sites que la collectivité indiquera, en électricité à l'USEDA, et la collectivité ne pourra se retirer qu'à l'expiration de contrats passés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergie mis en place par l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne,

- approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité

## DU CONSEIL MUNICIPAL

coordonné par l'USEDA en application de sa délibération du 31 mars 2015,

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement de commandes,
- approuve la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif,

- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour les sites dont la collectivité est partie prenante,

- s'engage à exécuter avec les fournisseurs retenus, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la collectivité est partie prenante,

- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération

### **SIGNATURE CONVENTION COMMUNE / MARIGNY EN ORXOIS POUR SCOLARISATION DES ENFANTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un poste d'enseignant est supprimé à MARIGNY EN ORXOIS à la rentrée prochaine.

Il a été décidé que les enfants de CP, CE1 et CE2, seront scolarisés à CHARLY SUR MARNE, les CM1 et CM2 sont déjà à CHARLY SUR MARNE.

Une convention a été établie afin de définir l'organisation des conditions de fonctionnement de l'école de CHARLY SUR MARNE dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal des communes de CHARLY SUR MARNE et MARIGNY EN ORXOIS.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la présente convention.

### **SIGNATURE CONVENTION COMMUNE / COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE CHATEAU-THIERRY POUR L'URBANISME**

Monsieur le Maire expose que parmi les nombreuses dispositions prévues dans le cadre de la loi du 20 février 2014 dite loi ALUR, certaines concernent plus particulièrement l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. En effet, pour de très nombreuses communes, l'Etat cessera à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 d'instruire ces autorisations. C'est le cas de toutes les communes dotées d'un document d'urbanisme tel que PLU et POS, comprises dans une intercommunalité de plus de 10.000 habitants.

La Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry et la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne sont donc concernées par ces nouvelles dispositions.

Dans le cadre et par délibération en date du 28 mai 2015, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry a décidé de se doter d'un service d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. Il a également validé une convention type qui précise les modalités opérationnelles et financières d'utilisation de ce service.

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Après lecture du projet de convention proposé par la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la convention confiant l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme de la commune aux services de la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry (ci-joint annexée à la présente délibération),

- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention,

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

### **SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Afin de régulariser le tableau des effectifs de la commune, le Conseil Municipal autorise la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe.

### **REPRISE DE CONCESSIONS TRENTENAIRES DANS LE CIMETIERE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 06 mai 2013, la commune avait décidé de procéder à la reprise de concessions trentenaires dans le cimetière. La décision de l'époque n'a pas été réalisée mais aujourd'hui il est important d'entreprendre cette procédure afin de retrouver des emplacements dans le cimetière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mettre en place la procédure qui va durer environ deux ans.

### **QUESTIONS DIVERSES**

• Mme LEGUILLETTE Christine demande si la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne prévoit d'organiser une réunion d'informations des administrés pour la facturation des ordures ménagères.

• L'élue signale également les difficultés de stationnement gare de Nanteuil/ Saâcy et également à Nogent l'Artaud. Elle demande si une action est prévue pour tenter de trouver des solutions.

M. le Maire explique qu'il a déjà été réalisé, il y a quelques années, une enquête auprès des usagers pour la mise en place d'un service de cars, mais sans succès.

Cette question sera posée auprès de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne.

• Mme FÉTY Nora demande s'il est prévu une ventilation du gymnase car il y fait très chaud. Le Maire répond qu'il n'y a rien d'envisagé pour le moment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 20.